

**ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉOLUTION**

**PRENEZ AVIS** que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté la résolution suivante lors de sa séance extraordinaire du 23 août 2017 :

**ADOPTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE  
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE, D'UNE  
RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE SITUÉ  
AU 280, RUE DE LA MONTAGNE – DÉVELOPPEMENT DE LA MONTAGNE  
(SECTEUR GRIFFINTOWN)**

Cette résolution est en vigueur et est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 31 août 2017

Pascale Synnott, avocate  
Secrétaire d'arrondissement